

Communiqué

Taux d'intérêt de l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour le quatrième trimestre

Ottawa, le 17 septembre 2003... L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a annoncé aujourd'hui les taux d'intérêt prescrits qui s'appliqueront aux montants dus à l'ADRC, ainsi qu'à ceux qu'elle doit à des particuliers et à des sociétés. Les taux d'intérêt sont calculés tous les trimestres conformément aux dispositions législatives applicables. Les taux annoncés seront en vigueur du 1^{er} octobre 2003 au 31 décembre 2003.

Impôt sur le revenu

- Le taux d'intérêt applicable aux montants impayés d'impôt, de cotisations au Régime de pensions du Canada et de cotisations à l'assurance-emploi sera de 7%.
- Le taux d'intérêt applicable aux paiements en trop sera de 5%.
- Un taux d'intérêt de 3 % sera utilisé pour le calcul des avantages imposables qui sont accordés aux employés et aux actionnaires sous forme de prêts sans intérêt et de prêts à faible taux d'intérêt.

Autres taxes

Voici la liste des taux d'intérêt applicables aux versements en souffrance et aux versements excédentaires, selon le cas :

Taxes et droits

- | | | |
|---|---------|---------|
| • Taxe sur les produits et services (TPS) | 2,3804% | 2,3804% |
| • Taxe de vente harmonisée | 2,3804% | 2,3804% |
| • Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien | 2,3804% | 2,3804% |
| • Taxes d'accise (non TPS) | 7% | 5% |
| • Droits d'accise (pour les périodes se terminant après le 30 juin 2003, sauf pour les brasseurs licenciés) | 7% | 5% |
| • Droits d'accise (pour les périodes se terminant avant le 1 ^{er} juillet 2003 et les brasseurs licenciés) | 5% | 5% |

Renseignements aux médias:

Dawna Lynn Labonté
(613) 954-7928

*Pour vous servir encore mieux !
More Ways to Serve You!*



Agence des douanes
et du revenu du Canada

Canada Customs
and Revenue Agency

Canada